



Avenant N°2 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2018 - 2020 avec l'Association Hamac & Trampoline

Entre

La Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud, représentée par Monsieur Raynald TANTER son Président, et désignée sous le terme « CCPBS », habilité par décision du Président en date du __/__/2020, d'une part

Et

L'Association Hamac & Trampoline, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège est situé, Maison Pour Tous, rue du petit train 29120 Pont-l'Abbé, représentée par Madame Caroline DEPOUDENT, sa co-présidente, et désignée sous le terme « l'Association », N° SIRET 49866617100018, d'autre part

PREAMBULE

La présente convention a pour objet d'instituer un partenariat entre la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud et l'Association Hamac & Trampoline afin de permettre aux familles des communes de Pont-l'Abbé, Plomeur, Combrit Sainte-Marine, Plobannalec-Lesconil, Loctudy, Treffiagat-Lechiagat, le Guilvinec, Penmarc'h, Treméoc, l'Île Tudy, Saint-Jean Trolimon, Tréguennec de bénéficier des services proposés par l'association.

L'association anime un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) multi-sites, un accompagnement à la parentalité au Centre Périnatal de Pont l'Abbé, et des soirées « Café des Parents » sur différents thèmes.

Dans le cadre de sa compétence « Petite Enfance », la CCPBS intervient auprès de structures associatives dont les actions présentent un prolongement de l'action publique issue du schéma intercommunal de la Petite Enfance qui vise à :

- Favoriser l'éducation des enfants dans des espaces collectifs ;
- Favoriser la socialisation précoce des enfants notamment dans une démarche de prévention,
- Garantir l'accueil pour tous,
- Favoriser l'accueil d'enfants en situation de handicap ou de maladie chronique,
- Soutenir la parentalité,
- Proposer des solutions d'accueil Petite Enfance permettant de concilier vie familiale et professionnelle.

Considérant le projet d'intérêt public local d'accueil de la Petite Enfance et de soutien à la parentalité initié et conçu par Hamac & Trampoline, conforme à son objet statutaire, il est à rappeler que Hamac & Trampoline a pour objet « en passant par le mouvement, favoriser, développer, reconquérir des capacités motrices, émotionnelles, relationnelles, cognitives à tout âge de la vie »,

Considérant les résultats du diagnostic Petite Enfance mettant en avant le besoin de pérenniser et développer l'offre de soutien à la parentalité sur le territoire, notamment à travers l'ancrage territorial des actions menées par Hamac & Trampoline,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 4 – Conditions de détermination de la contribution financière

La CCPBS s'engage à verser une contribution financière pour aide au fonctionnement de l'association Hamac & Trampoline dans l'organisation d'actions permettant de développer et favoriser les conditions d'accompagnement à la parentalité sur le territoire du Pays Bigouden Sud.

Le montant de cette contribution est décidé par le Bureau Communautaire, sur présentation d'un budget prévisionnel réaliste et sincère, qui répond aux objectifs du schéma intercommunal de la Petite Enfance. Hamac & Trampoline en fera la demande avant le 15 novembre de chaque année en précisant :

- Les grandes lignes du plan d'action annuel répondant aux objectifs de la présente convention ;
- Le bilan des actions menées sur l'année N-1 ;
- Les moyens éventuellement alloués à Hamac & Trampoline par d'autres partenaires.

Le montant de la contribution financière 2020 s'élève à 7900 €, sept mille neuf cent euros.

Fait à Pont-l'Abbé

Fait à Pont l'Abbé,

Avenant n°2 à la convention trisannuelle d'objectifs et de financement, 2018-2020, « Hamac et Trampoline » - page 1/2 – paragraphes :

Le.....

Pour l'association,

La Co-Présidente,
Caroline DEPOUDENT

Le.....

Pour la Communauté de Communes
du Pays Bigouden Sud,

Le Président,
Prénom Nom

Envoyé en préfecture le 19/05/2020
Reçu en préfecture le 19/05/2020
Affiché le 
ID : 029-242900702-20200518-A_2020_05_30-AR

Vu pour être annexé à l'arrêté du 18 mai 2020,

Le Président,
Raynald TANTER

